

Note de présentation des comptes administratifs 2023

Conseil Municipal du vendredi 12 avril 2024

**Les comptes 2023 confirment une fois de plus
le sérieux budgétaire de la municipalité !**

En 10 ans, Julien Sanchez a amélioré l'épargne nette (auto-financement) de la ville de 136 %.

Le compte administratif est établi en fin d'exercice. Il retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la collectivité. Le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur qui doit rendre compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées.

Informations financières – Ratios	Moyenne de la strate en 2022	CA 2023 Commune
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1277.00 €	1 286.15 €
Produit des impositions directes/population	597.00 €	582.07 €
Recettes réelles de fonctionnement/population	1 410.00 €	1 837.22 €
Dépenses d'équipement brut/population	361.00 €	771.58 €
Encours de dette/population	800.00 €	1 087.07 €
DGF/population	176.00 €	196.79 €
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	59.52 %	58.56 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement dette en capital/recettes réelles de fonctionnement	92.00 %	73.59 %
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	24.50 %	42 %
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	60.40 %	59.17 %

Section de fonctionnement

Les recettes

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 30 178 510.72 € décomposées ainsi :

Recettes réelles	26 236 557.52 €
Recettes d'ordre	1 084 267.05 €
Recettes rattachées	127 000.00 €
Excédent de fonctionnement	2 730 686.15 €
TOTAL	30 178 510.72 €

Depuis 2013, ce sont 3,7 millions d'euros de moins qui ont été touchés par la ville en raison des coupes budgétaires de l'Etat aux collectivités locales

Dotations et participations :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
DGF	1 995 946,00	1 833 362,00	1 404 576,00	987 537,00	709 884,00	689 693,00	625 269,00	596 853,00	534 191,00	508 877,00	482 730,00
DSU	1 262 962,00	1 342 439,00	1 597 044,00	1 837 880,00	2 014 960,00	2 119 588,00	2 202 218,00	2 289 936,00	2 362 192,00	2 437 189,00	2 506 963,00
DNP	181 416,00	181 688,00	185 371,00	177 381,00	159 819,00	174 008,00	160 855,00	163 013,00	146 712,00	134 230,00	126 731,00
TOTAL	3 440 324,00	3 357 489,00	3 186 991,00	3 002 798,00	2 884 663,00	2 983 289,00	2 988 342,00	3 049 802,00	3 043 095,00	3 082 318,00	3 116 424,00

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) a été une recette importante pour les communes mais cela fait plusieurs années qu'elle est en diminution constante. Seule la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) permet d'amortir la chute des dotations. Cela est tragique car la DSU est destinée aux communes les plus pauvres car elle est attribuée en tenant compte, notamment, du revenu moyen par habitant, de la proportion de logements sociaux ainsi que du nombre de bénéficiaires d'aides au logement. Le corollaire de cela est que les communes qui en bénéficient doivent souvent gérer au quotidien à la place de l'État les problèmes liés à la précarité.

Depuis 2014, la baisse des dotations émanant de l'État a fait perdre à la commune la somme de 3 708 029,00 €, comme le démontre le tableau ci-dessous. Cette somme aurait été nécessaire pour réaliser des projets structurants, utiles aux Beaucairoises et aux Beaucairois. La dette de la France atteint des niveaux records. Au lieu de prendre des mesures d'économie de son train de vie, le gouvernement préfère couper les vivres des collectivités locales qui sont pourtant les moteurs de l'économie par l'intermédiaire de leurs investissements.

€	2013/ 2014	2013/ 2015	2013/ 2016	2013/ 2017	2013/ 2018	2013/ 2019	2013/ 2020	2013/ 2021	2013/ 2022	2013/ 2023	Cumul 2013/2023
2013/2014	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	-82 835	
2014/2015		-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	-170 498	
2015/2016			-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	-184 193	
2017/2017				-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	-118 135	
2017/2018					98 626	98 626	98 626	98 626	98 626	98 626	
2018/2019						5 053	5 053	5 053	5 053	5 053	
2019/2020							61 460	61 460	61 460	61 460	
2020/2021								-6 707	-6 707	-6 707	
2021/2022									39 223	39 223	
2022/2023										34 106	
TOTAL	-82 835	-253 333	-437 526	-555 661	-457 035	-451 982	-390 222	-397 229	-358 006	-323 900	-3 708 029,00 €

Au-delà des baisses constatées ces dernières années, il est à noter que la DCF n'est pas indexée sur l'inflation.

Des dépenses maîtrisées, malgré la conjoncture défavorable

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 24 621 893.94 € décomposées ainsi :

Dépenses réelles	19 623 995.64 €
Dépenses d'ordre	4 254 384.41 €
Dépenses rattachées	743 513.89 €
TOTAL	24 621 893.94 €

Dépenses réelles de fonctionnement :

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
19 029 830.67	19 485 289.67	19 222 388.31	19 139 318.62	18 366 046.82	18 026 519.07	18 502 057.70	17 355 720.38	18 508 027.11	19 986 467.35	20 367 509.53

* rattachements compris

L'année 2023 aura été marquée par une mauvaise gestion de l'État, mais aussi par les guerres et l'inflation qui ont entraîné des augmentations conséquentes (alimentation, énergies, etc.).

A noter pour rappel : la crise sanitaire ayant empêché l'organisation d'un grand nombre d'événements et de festivités en 2020 et 2021, le budget 2022 fut le premier budget comprenant la totalité des dépenses des festivités de la ville depuis la fusion des budgets Ville, Fêtes et CTE, ce qui explique aussi depuis 2022 la hausse des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal, ces dépenses n'apparaissant pas avant cette fusion sur ce budget mais sur des budgets annexes (pour mémoire, au compte administratif 2018 : 371 000 € sur le budget Fêtes et 366 000 € sur le budget CTE, désormais absorbés sur le budget principal).

Des charges à caractère général qui subissent de plein fouet la conjoncture

2013	2014	2015	2016	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
3 882 833.13	3 512 700.32	3 539 556.09	3 631 923.29	3 377 578.61	3 445 560.43	3 638 064.43	3 104 251.34	3 552 182.74	4 527 265.84	5 143 679.87

* rattachements compris

Les charges à caractère générales connaissent une augmentation, malgré les efforts déployés, en particulier sur les énergies, le carburant, l'alimentation, les matériaux pour l'entretien des voiries, le papier, les réparations des véhicules. Beaucoup de fournisseurs ont augmenté leurs tarifs en 2023.

Une masse salariale contenue et des agents récompensés

Des textes sont venus impacter la masse salariale en 2023 :

Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 a acté une hausse de 1,5 % du point d'indice au 1er juillet 2023. Cette hausse s'est appliquée à l'ensemble des agents publics et porte la valeur du point d'indice à 4,92278333 € contre 4,85 € auparavant.

Ce même décret a fixé les modalités d'application de la refonte des grilles indiciaires annoncée par le gouvernement en juin 2023. Ainsi, à compter du 1er juillet 2023, les indices majorés des grilles indiciaires des catégories C et B correspondants aux indices bruts 367 à 396 ont été réévalués.

Initialement orientée vers les grilles C1 et B1, cette mesure a un impact plus large compte tenu de la nouvelle correspondance entre indices bruts et indices majorés.

2013*	2014*	2015*	2016*	2017*	2018*	2019*	2020*	2021*	2022*	2023*
11 833 590.89	12 125 981.40	11 733 818.30	11 636 392.50	11 879 774.20	11 652 413.30	11 805 020.18	11 438 395.28	12 085 038.23	12 598 618,47	12 530 076.99

* rattachements compris

Malgré les décisions gouvernementales, la municipalité a maîtrisé la masse salariale en 2023, ce qui est un tour de force assez exceptionnel au vu des augmentations obligatoires.

Section d'investissement

Les recettes

Les recettes d'investissement s'élèvent à 30 832 407.20 € et sont décomposées ainsi :

Recettes réelles	11 944 546.31 €
Recettes d'ordre	11 859 584.94 €
Recettes reportées	6 930 410.69 €
Excédent d'investissement	97 865.26 €
TOTAL	30 832 407.20 €

Des subventions obtenues pour des projets ambitieux et salués de tous

Comme les années précédentes, le Maire et son équipe font avancer les projets. Le mot d'ordre a été donné depuis plusieurs années aux services municipaux de solliciter des subventions auprès des différents cofinanceurs. Ces derniers accompagnent la commune car les projets sont structurants et de bonne qualité.

En 2023 :

- 120 000€ du Conseil Régional pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 200 000€ du Conseil Départemental pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 210 000€ de l'État pour la création d'un terrain de football synthétique sur le complexe Fernand Lamouroux
- 4 150€ du FIPD pour l'extension de 2 caméras
- 2 000€ du Conseil Départemental pour le Cinéma en plein air
- 19 500€ de la Région pour les Rencontres équestres
- 6 000€ de la Région pour le Salon des Métiers d'art
- 11 000€ de la Région pour le Week-end de l'agriculture

En 2022 :

- 1 000 000€ obtenus du Conseil Départemental pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 550 000€ obtenus de l'Agence Nationale du Sport pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 800 000€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation et l'extension de la base nautique
- 545 580€ obtenus de l'Etat au titre de la DSIL pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 3)
- 4 400€ obtenus du Département pour la migration et la dématérialisation des documents d'urbanisme

En 2021 :

- 330 498 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour l'aménagement des abords de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy
- 1 700 800 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation et l'extension de la Base Nautique Internationale Adrien Hardy au titre du soutien à la construction/rénovation d'équipements sportifs
- 207 136 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réhabilitation du centre commercial de la Moulinelle dans le cadre de la politique régionale bourgs-centres
- 20 000 € obtenus de la Banque des Territoires pour la mise en place de l'excellent site Achetonsabeaucaire.fr, source de revenus pour les commerçants
- 33 901 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour le remplacement de l'installation de chauffage gaz de la bibliothèque par une pompe à chaleur

- 2 709 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la mise en accessibilité de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 8 730 € obtenus de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 6 921 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réparation de la toiture de l'église Saint Paul
- 210 000 € obtenus de l'Etat dans le cadre de l'appel à projets des pôles d'échanges multimodaux n°4 pour le Pôle d'Echange Multimodal de Beaucaire
- 7 743.60 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal dans le cadre du plan régional de prévention, de sensibilisation et de protection vis-à-vis des violences
- 1 108 715 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la réalisation du Pôle d'Echange Multimodal de la halte ferroviaire de Beaucaire dans le cadre du dispositif Pôle d'Echange Multimodal
- 30 606 € obtenus de l'Etat (ministère de l'Agriculture) dans le cadre de France Relance pour l'extension des jardins familiaux
- 2 200 € obtenus du Conseil Départemental pour l'extension des jardins familiaux (tranche 2)
- 1 980 € obtenus du Centre National du livre pour l'achat de livres pour la bibliothèque dans le cadre du projet « Aide exceptionnelle à la relance des bibliothèques »
- 13 950 € obtenus de la Caisse d'Allocation Familiale pour la crèche « les Enfants d'Hélios » : remplacement de volets, mise en place d'une pompe à chaleur, création d'un coin repas et installation de la fibre optique
- 80 000 € obtenus du Conseil Régional Occitanie pour la grande opération façades

En 2020 :

- 766 640 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réhabilitation-extension de l'école Nationale (tranche 1)
- 559 696 € obtenus de l'Etat pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes (tranche 2)
- 111 622 € obtenus de l'Etat pour la sécurisation des écoles face au risque terroriste
- 398 139 € obtenus du département pour la réhabilitation-extension de l'école Garrigues Planes
- 59 897 € obtenus de l'Etat (plan de relance) pour la réfection du toit terrasse de l'école élémentaire de la Moulinelle
- 50 000 € obtenus de la région pour la rénovation énergétique de l'école maternelle de la Moulinelle
- 22 100 € obtenus de l'Etat pour la création du nouveau centre de supervision de vidéoprotection
- 2 750 € obtenus de la région pour l'extension des jardins familiaux

En 2019 :

- 560 417 € obtenus de l'Etat pour l'extension-réhabilitation de l'école Garrigues Planes (tranche 1)
- 209 900 € obtenus de l'Etat pour le développement de la vidéoprotection
- 108 500 € obtenus de l'Etat pour la création du skatepark
- 90 483 € obtenus de la région pour la création du skatepark
- 37 000 € obtenus de la région pour les études de faisabilité du projet de PEM (halte SNCF)

- 28 670 € obtenus de la CAF pour l'installation d'une climatisation au centre aéré maternel
- 6 900 € obtenus de la CAF pour des équipements pour la crèche municipale
- 2 780 € obtenus de la CAF pour un projet d'investissement autour de l'alimentation à la crèche municipale

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement (restes à réaliser compris) s'élèvent, en 2023, à 26 744 986.14 € et sont décomposées ainsi :

Dépenses réelles	18 055 518.56 €
Dépenses d'ordre	8 689 467.58 €
TOTAL	26 744 986.14 €

Voici quelques-uns des investissements emblématiques (hors restes à réaliser) de l'année 2023 :

- La poursuite de la réhabilitation et l'extension de la base nautique : 6 787 947.26 €
- Le ponton de la base nautique : 131 057.95 €
- La poursuite et la fin des travaux pour la réhabilitation de l'école Garrigues Planes : 1 187 513.57 €
- L'opération Sud Canal : 282 414.00 €
- La poursuite des aménagements des abords du Pôle d'Echange Multimodal : 1 510 483.86 €
- La réfection de la place du 8 mai 1945 : 63 145.22 €
- La réfection du parking du centre commercial de la Moulinelle : 152 074.76 €
- La réfection de voiries communales diverses : 333 151.71 € (hors opérations spéciales)
- Les extensions de réseaux : 42 438.24 €
- L'acquisition d'une scène mobile : 44 324.04 €
- L'acquisition d'équipements de sécurité pour les manifestations : 33 507.88 €
- L'acquisition de deux véhicules pour la police municipale : 66 505.96 €
- Le renouvellement de l'infrastructure des serveurs informatiques : 196 600.80 €
- L'acquisition d'immeubles : 532 443.45 €

La bonne santé financière de la ville lui permet d'investir

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Capital restant dû (€)	12 018 641.70	11 647 825.56	16 135 663.28	14 511 247.48	12 787 879.52	11 010 136.49	14 977 064.82	13 280 984.63	11 258 783.89	17 214 914.62*

Il n'y a eu aucun recours à l'emprunt en 2021 et 2022.

*La commune comme elle s'en doutait a dû emprunter à courte durée (prêts relais) en 2023 car les subventions votées par les partenaires pour les différents projets de la commune n'ont pu être versées par les co-financeurs fin 2023 mais le seront en 2024. Ces prêts relais de courte durée (échéance 2026) seront donc en fait remboursés en majeure partie en 2024.

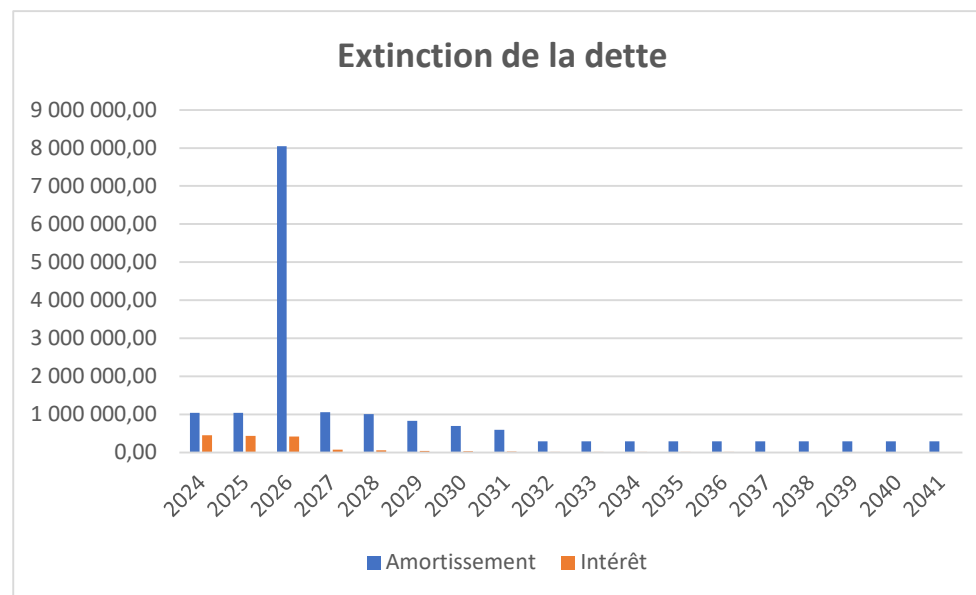
Le plafond d'endettement prévu par l'article 24 du Projet de Loi de Programmation des Finances Publiques pour 2018 est fixé entre 11 et 13 ans. La capacité de désendettement de Beaucaire est très bonne et montre une gestion saine des finances communales. Elle était d'environ 8 ans en 2017. Elle est de 7,05 ans en 2023.

La structure de la dette est composée au 31 décembre 2023 de :

- 9 emprunts à taux fixe nationaux côté Score Gissler 1A pour un montant restant dû de 17 214 914,62€

Le taux moyen des emprunts est de 2.715 % au 31 décembre 2023.

Le plan de désendettement mis en place lors du précédent mandat a eu des résultats positifs pour la commune qui continue à investir tout en conservant des marges de manœuvre financières. Les emprunts contractés par la municipalité actuelle (pour participer à la relance économique et offrir aux Beaucairois des infrastructures nécessaires et améliorer les existantes) l'ont été sur des taux fixes sécurisés et négociés au plus bas.



2023 : Une épargne nette qui n'a jamais été aussi élevée !

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement perçues par la collectivité et ses dépenses réelles de fonctionnement représente l'épargne brute ou la capacité d'autofinancement brute. Les produits exceptionnels ne rentrent pas dans le calcul de ce ratio. Si l'on veut calculer l'épargne nette ou la capacité d'autofinancement nette, il faut retrancher le remboursement du capital des emprunts à la somme obtenue. Cette épargne nette sert à financer de nouveaux investissements.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne brute (€)	2 756 651.16	3 140 714.54	3 645 838.19	3 721 070.62	3 938 913.19	4 624 349.97	4 824 790.50	6 170 022,10	6 168 649.10	4 923 890.94	5 499 933.86
Epargne nette (€)	1 886 372.63	2 079 405.47	2 475 022.04	2 408 908.33	2 274 315.03	2 900 981.99	3 046 499.47	4 335 248,36	4 472 568.83	2 901 537.76	4 456 064.58

Malgré l'augmentation des matières premières et la conjoncture, la commune a considérablement amélioré son épargne nette (appelée aussi autofinancement). C'est le fruit d'une bonne gestion et d'une vigilance quotidienne.

Les budgets annexes

Le budget eau

Les recettes de fonctionnement 2023

Recettes réelles	124 053.52 €
Recettes d'ordre	2 471.00 €
Excédent de fonctionnement	47 567.00 €
TOTAL	174 091.52 €

Les recettes réelles sont en augmentation par rapport à 2022 en raison d'une diminution des impayés.

Les dépenses de fonctionnement 2023

Dépenses réelles	18 181.52 €
Dépenses d'ordre	84 159.80 €
TOTAL	102 341.32 €

Les dépenses concernent l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de la procédure adéquate pour la gestion de l'eau.

Les recettes d'investissement 2023

Recettes réelles	20 239.76 €
Recettes d'ordre	84 159.80 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	426 871.51 €
TOTAL	531 281.07 €

Les dépenses d'investissement 2023

Dépenses réelles	0 €
Dépenses d'ordre	2 471.00 €
Dépenses reportées	59 103.08 €
TOTAL	61 574.08 €

Le budget assainissement

Les recettes de fonctionnement 2023

Recettes réelles	323 391.75 €
Recettes d'ordre	147 136.48 €
Excédent de fonctionnement	286 369.30 €
TOTAL	756 897.53 €

Les recettes sont constituées par les taxes de raccordement et le versement de la surtaxe par le concessionnaire. La baisse des recettes 2023 par rapport à 2022 est due, notamment, à l'encaissement d'un seul semestre de surtaxe. Le second semestre sera encaissé début 2024.

Les dépenses de fonctionnement 2023

Dépenses réelles	127 413.85 €
Dépenses d'ordre	397 259.34 €
TOTAL	524 673.19 €

Les dépenses de fonctionnement sont principalement constituées par le remboursement de la dette (emprunt souscrit par une précédente municipalité) pour 94 769.50€, par la redevance de prise et rejets d'eau de la station d'épuration pour 22 457.09€, par le contrôle des dispositifs d'autosurveillance de la station d'épuration pour 1 284.00€ et les dépenses relatives au cabinet d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la commune dans la procédure de mise en place du mode de gestion de l'eau et de l'assainissement pour les années futures.

Les recettes d'investissement 2023

Recettes réelles	140 796.57 €
Recettes d'ordre	397 259.34 €
Recettes reportées	0
Excédent d'investissement	1 523 965.24 €
TOTAL	2 062 021.15 €

Les dépenses d'investissement 2023

Dépenses réelles	127 155.70 €
Dépenses d'ordre	147 136.48 €
Dépenses reportées	75 667.34 €
TOTAL	349 959.52 €

Les dépenses réelles d'investissement sont constituées des dépenses de remboursement d'emprunt (souscrit par une précédente municipalité).

La dette

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Encours de la dette (€)	4 029 057,33	3 864 135,21	3 695 185,58	3 517 899,36	3 331 859,59	3 136 995,54	2 931 721.60	2 719 600.86	2 502 101.59	2 017 655.67	1 890 499.97

Sur le budget assainissement, la dette a baissé de 53,08% depuis l'élection de Julien Sanchez et son équipe.